

Contrat de Raccordement, d'Accès et d'Exploitation (CRAE)
pour une installation de production de puissance ≤ 36 kVA
raccordée au réseau public de distribution basse tension

N° 123456 pour le site Photovoltaïque XXXXXX Xxxxxxx

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Version 10

COMPLÉTANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES

Version 8.1

ENTRE

Monsieur Xxxxxxxx XXXXXX XXXX 123456 XXXXXXXX, ci-après dénommé(e) le Producteur

D'UNE PART,

ET

ÉLECTRICITÉ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF), société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé Tour Winterthur, 92085 PUTEAUX LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur LONGUET Jacques Directeur des Opérations de la Région Sud-Est, faisant élection de domicile 26 rue Villette IMMEUBLE VILLETTE 69328 LYON 03, ci-après dénommée ERDF

D'AUTRE PART,

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat « Partie », ou ensemble « Parties ».

Préambule

La proposition de raccordement N° 4300765301 adressée par ERDF au Producteur est incluse dans les présentes conditions particulières. Le Producteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de raccordement, d'accès et d'exploitation pour une installation de production ≤ 36 kVA raccordée au RPD en basse tension. Celles-ci sont disponibles sur le site www.erfdistribution.fr dans la rubrique « Particuliers / Produire de l'électricité / ERDF et moi » ou directement à l'adresse suivante : http://www.erfdistribution.fr/medias/DTR_Racc_Prod/ERDF-FOR-CF_15E.pdf

Elles peuvent être transmises par voie électronique ou postale sur simple demande du Producteur à ERDF. La signature du présent document et de la proposition de raccordement N° 4300765301 vaut acceptation des conditions générales sans aucune réserve.

1 Caractéristiques de l'installation de production

Le Producteur met en place une Installation de Production à l'adresse suivante :

XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
12345 XXXXXXXXXXX

et injecte sur le Réseau Public de Distribution (RPD) la totalité de la production

La Puissance Installée est égale à 35 kVA.

La Puissance de Raccordement est égale à 35.1 kVA¹ en Triphasé répartie 11.7 kVA / 11.7 kVA / 11.7 kVA.

Ce générateur est destiné à être couplé au RPD basse tension par l'intermédiaire d'un branchement neuf à créer. Ce branchement dédié injection permet en outre d'alimenter l'Installation de Production pour sa consommation de veille en dehors des périodes de production. A cet effet, un Compteur dit de non consommation enregistre, au Point De Livraison, l'énergie soutirée au RPD afin de vérifier que cette dernière ne dépasse pas la consommation de veille.

L'Installation de Production est équipée d'une protection de découplage : un sectionneur automatique incluant la protection de découplage.

2 Caractéristiques du raccordement

Conformément à la proposition de raccordement N° 123456789 adressée par ERDF au Producteur, les caractéristiques du raccordement sont les suivantes :

- Type de raccordement : Point de livraison situé en limite de propriété
- Tension de raccordement : 400 V entre phases
- Dispositif de comptage pour la vente de la (du) Totalité de la production

3 Désignation du Responsable d'Équilibre

Le Producteur a désigné EDF comme Responsable d'Équilibre.

4 Dispositions complémentaires

Néant.

¹ kVA= kW en considérant une injection à $\cos(\phi)=1$

5 Coordonnées des Parties

Coordonnées d'ERDF :

Agence ARD Régionale : ERDF -ARD - RÉGION RHÔNE ALPES BOURGOGNE
26 rue de la Villette
69328 LYON cedex 03
Téléphone : 04 26 29 88 43 - Télécopie : 04 78 94 52 15
Courriel : ard-rab@erdfdistribution.fr

Centre de réception des appels de dépannage 24 h /24 et 7 j / 7 : 0810333021

Coordonnées du Producteur :

Monsieur XXXXX Xxxxxxx
xxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxx
12345 XXXXXXXX
Téléphone : 01.23.45.67.89 - Télécopie :
Courriel : xxxxx.xxxxxx@xxxxx.xx

Fait en deux exemplaires paraphés à toutes les pages et signés par le Producteur.

Pour le Producteur

XXXXXXXX xxxxxxxx

Fonction :

Signature

(signature du Producteur)

Date de signature

AVERTISSEMENT : Au cas où le contrat contiendrait des ratures et/ou des ajouts de clauses ou de mentions et/ou des suppressions de clauses ou de mentions, celui-ci serait considéré comme nul et non avenue. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer un nouveau contrat destiné à remplacer le contrat annulé.